

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL
DE L'AGRICULTURE
AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

C.E.E. COMMISSION

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

Etude effectuée par la division :
«Analyse des conditions de production de l'agriculture»
Claude Baillet et Jean Zeugmann

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL
DE L'AGRICULTURE
AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Avant-propos	2
<u>Chapitre I</u> - Evolution de la population active agricole et de l'utilisation du territoire	4
<u>Chapitre II</u> - Evolution de la structure des entreprises agricoles	15
<u>Chapitre III</u> - Encouragement au développement économique général dans des régions à structure agricole déficiente	25
<u>Chapitre IV</u> - Investissements et endettement agricoles	29

AVANT - PROPOS

Dans le cadre du programme de recherche de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E., la Division "Analyse des conditions de production de l'agriculture" a conduit, avec le concours d'experts et d'instituts, un recensement des principales monographies et études régionales comportant des données ou des renseignements récents sur la situation socio-économique de l'agriculture dans les pays membres.

La connaissance de ces renseignements, jusqu'alors dispersés, est utile en effet, non seulement pour mieux saisir les caractéristiques structurelles de l'agriculture dans leur différenciation régionale, mais encore pour apprécier les facteurs internes et externes à l'agriculture qui agissent étroitement sur les structures agricoles.

Cet inventaire a donné lieu à l'établissement d'un fichier permettant un repérage rapide, tant par problèmes ou aspects que par région, des données actuellement disponibles.

En outre, les participants à cette étude ont essayé de mettre à profit leurs efforts de dépouillement des monographies régionales pour présenter une synthèse des données recueillies sur un nombre limité de problèmes relatifs aux structures agricoles ; synthèse destinée principalement à l'information interne des services de la Commission.

Les thèmes proposés pour cette synthèse étaient les suivants :

- évolution de la population agricole et des exploitations agricoles,
- stimulation du développement économique général dans des régions à structure agricole déficiente,
- investissement et endettement en agriculture,
- activité agricole d'appoint,
- appréciation des dimensions et types d'exploitations au regard du revenu.

Selon les informations disponibles dans chaque pays, ces thèmes ont été abordés avec plus ou moins de détails. Bien que non exhaustives et difficilement comparables d'un pays à l'autre, les données en la matière, rassemblées sous une forme condensée par les experts à l'occasion de leurs recherches documentaire et bibliographique constituent cependant une source à laquelle les services de la Commission pourront utilement se référer dans leurs travaux tant que l'évolution ne viendra pas démoder ces données et les remplacer par d'autres plus récentes.

Il a paru ainsi opportun, dans cette série "CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE" (Informations internes), de présenter les résultats de ces travaux de synthèse dont le fond et la forme n'engagent que la seule responsabilité des experts, services ou instituts qui les ont réalisés.

On trouvera dans les pages suivantes, la contribution pour le Luxembourg.

CHAPITRE IEVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE
ET DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE

Dans la structure du produit intérieur brut, l'agriculture et la sylviculture représentaient en 1959 ensemble 8,6 %, dont 0,4 % pour la sylviculture. La contribution agricole très faible au produit intérieur brut contraste avec la contribution élevée de l'industrie (52,4 %) et des services (39,0 %). La répartition de la population active par secteur reflète également l'importance de l'industrie au sein de l'économie luxembourgeoise. En 1959, le secteur agricole occupait 21 % des personnes actives ; l'industrie en occupait 44 % et les services 35 %.

Depuis le début de ce siècle, la population active agricole est en régression, tant en valeur absolue qu'en valeur relative (tableau 1). De 1907, où elle était de plus de 53.000 personnes, jusqu'à l'heure actuelle, la population agricole active a diminué de plus d'un tiers. Sa part dans la population active totale est passée de 43,2 % en 1907 à 21 % en 1959.

Tableau 1 : Evolution de la population active agricole au Luxembourg, de 1907 à 1959

	1907 (1)	1935 (1)	1947 (1)	1959 (2)
Population active totale	123.116	134.847	134.288	150.500
Population active agricole	53.184	40.766	35.050	31.600
Population active agricole en % de la population active totale	43,2	30,2	26,1	21,0

(1) Recensement

(2) Estimation

Source : Office de la Statistique Générale - Luxembourg, dans L'agriculture luxembourgeoise en 1961, Annexe statistique, Ministère de l'Agriculture, Luxembourg, 1961.

La décroissance de la population active agricole a résulté d'une migration des travailleurs de l'agriculture vers les autres secteurs économiques en développement. Cette migration a été favorisée par l'évolution différentielle, défavorable à l'agriculture, des salaires et des revenus dans les divers secteurs d'activité, ainsi que par l'accroissement des possibilités d'emploi dans les secteurs non-agricoles. Le fort développement de l'industrie luxembourgeoise depuis le début de ce siècle, joint à une natalité particulièrement faible depuis une vingtaine d'années, s'est traduit par une pénurie considérable de main-d'oeuvre industrielle. La population totale du Luxembourg a augmenté de 22 % entre 1900 et 1930, mais seulement de 5 % entre 1930 et 1960. En 1957, le taux brut de natalité a seulement atteint 15,7 ‰ et celui de mortalité 12 ‰ ; le taux d'accroissement naturel correspondant de la population n'a été, de ce fait, que de 3,7 ‰. La pénurie de main-d'oeuvre a conduit un nombre relativement important d'étrangers à immigrer au Luxembourg. Le nombre d'étrangers âgés de plus de 15 ans était en 1961 de 42.700 (14 % de la population totale) dont environ 700 étaient occupés en agriculture. La plupart des travailleurs agricoles étrangers sont des salariés originaires d'Allemagne et d'Italie.

Le développement structurel de l'agriculture luxembourgeoise est intimement lié à l'évolution de l'économie générale, notamment à celle de l'industrie sidérurgique. Depuis la fin du 19ème siècle, une industrie lourde du fer et des petites industries complémentaires se sont progressivement développées sur le bassin ferrifère du sud du pays et près de la ville de Luxembourg.

Actuellement, la sidérurgie absorbe à elle seule 80 % des investissements industriels, couvre 75 % de la production industrielle, occupe 25 % de la population active et contribue pour 30 % au produit national brut. Les industries sidérurgiques exportent 95 % de leur production et interviennent pour 90 % dans l'exportation totale du Grand-Duché. Elles sont, de ce fait, à l'origine d'une rentrée considérable de devises et à la base même du niveau de vie élevé de la population luxembourgeoise.

Par suite de la forte spécialisation de l'économie grand-ducale, la prospérité nationale dépend dans une large mesure du prix de l'acier et donc de la demande de ce produit sur le marché international, ainsi que de la capacité concurrentielle de la sidérurgie. La prospérité de l'agriculture en particulier dépend de celle de l'industrie sidérurgique qui lui assure indirectement des débouchés et aide à son assainissement structurel.

Au cours des dernières années, l'industrie et le commerce ont poursuivi leur expansion dans un climat de prospérité croissante et l'importance relative de l'agriculture n'a cessé de diminuer (tableau 2). Il est certain que les migrations de populations agricoles vers les autres secteurs économiques vont se poursuivre à l'avenir et que le reclassement des revenus et des consommations continuera à s'opérer normalement aux dépens de l'agriculture.

Tableau 2 : Evolution des revenus et rémunérations des différents groupes professionnels au Luxembourg 1953 - 1959 (1953 = 100)

	1954	1956	1959
Revenu des exploitations agricoles, viticoles et forestières	96	106	104
Salaires et traitements	101	115	135
Intérêts, dividendes, tantièmes, loyers	104	124	146
Revenu des professions libérales	108	128	121

Source : Calculé d'après les Cahiers économiques du Service d'études, N° 20 et N° 27, Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg, 1958 et 1961

La migration des travailleurs agricoles vers les autres secteurs économiques a atteint les exploitants, tout comme les salariés agricoles. La main-d'oeuvre familiale permanente est passée de 30.000 personnes en 1950 à 25.500 personnes en 1961. Le tableau 3 montre l'évolution de la main-d'oeuvre agricole salariée.

Tableau 3 : Evolution de la main-d'oeuvre agricole salariée (1935-1961)

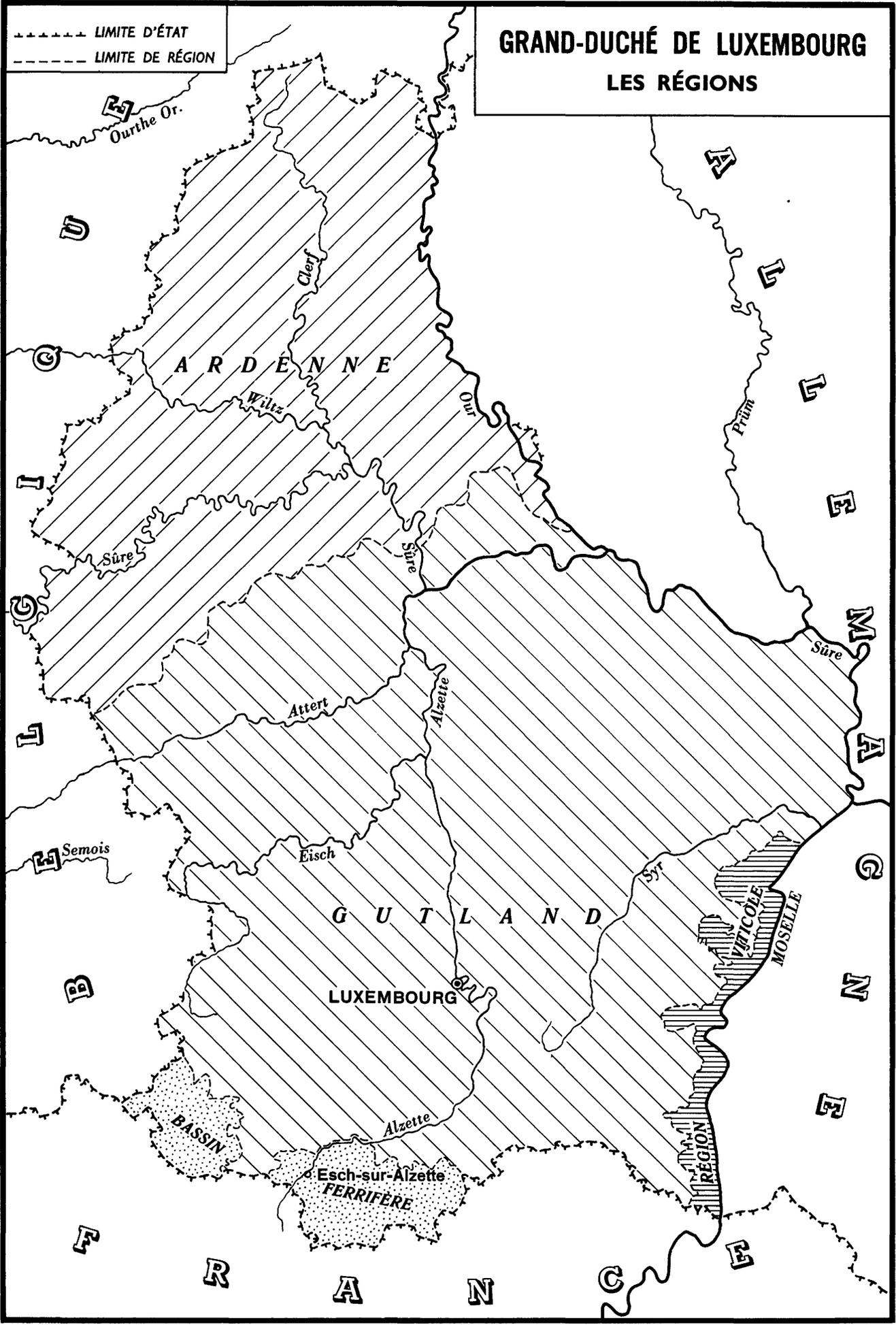
	1935	1947	1954	1961
Effectifs totaux	5.820	4.439	2.588	1.302
dont : hommes	4.940	3.756	2.167	1.148
femmes	880	683	421	154
Indice, 1935 = 100	100	76	44	22

Source : Office de la Statistique Générale, Luxembourg

On estime que les besoins en salariés agricoles s'élèvent actuellement à environ 5.000 personnes ; ils ne sont donc couverts que pour un quart. La pénurie de salariés est due essentiellement aux faits que le salaire industriel moyen dépasse le salaire agricole de 40 à 50 % et que les immigrations de salariés agricoles sont insuffisantes. L'agriculture perd - tout comme la petite industrie et l'artisanat - une partie de sa main-d'oeuvre salariée indigène au profit de la sidérurgie, des chemins de fer, des services communaux et des services de l'Etat. Les salaires payés par les exploitants luxembourgeois, tout en étant insuffisants pour attirer beaucoup la main-d'oeuvre indigène, attirent certains travailleurs étrangers. Actuellement, plus de la moitié (54 %) de la main-d'oeuvre agricole salariée est étrangère.

*

* *



L'évolution de la population totale du Luxembourg entre 1900 et 1960 s'est fait inégalement suivant les régions. Cette évolution résulte d'une baisse de la population de 30 à 40 % dans l'Ardenne et dans la moitié environ du Gutland et d'une hausse dans trois régions du Gutland : hausse légère en certains points de la vallée de la Moselle, hausse importante pour la ville de Luxembourg et les communes limitrophes, hausse très importante allant de 180 à 980 % dans le bassin ferrifère du sud.

La densité moyenne de la population luxembourgeoise est actuellement de 121,7 habitants/km². La plus grande partie du territoire présente une densité moindre : toute l'Ardenne est caractérisée par une densité inférieure à la moyenne (à l'exception de la commune de Wiltz), de même que plus de la moitié du Gutland, sans que l'on puisse pour ces deux régions parler d'une dépopulation ou d'une insuffisance de population. Trois régions du Gutland dépassent la densité moyenne : la vallée de la Sûre et surtout celle de la Moselle, la ville de Luxembourg et les communes qui l'entourent, ainsi que le bassin ferrifère. La ville de Luxembourg et le canton d'Esch-sur-Alzette (bassin ferrifère) rassemblent sur 11 % de la superficie du Grand-Duché plus de la moitié (57 %) de la population.

Le caractère essentiel du paysage luxembourgeois est resté rural, tant l'industrie se trouve concentrée. La part de la population agricole des exploitations à temps complet et à temps partiel dans la population totale est actuellement d'environ 60 % dans l'Ardenne et dans la région viticole de la Moselle ; cette proportion s'élève encore à 45 % dans les communes rurales du Gutland. L'Ardenne, en raison d'une part de son éloignement relatif des centres et d'autre part du faible développement de son industrie moyenne, a gardé son caractère agricole, de même que la région mosellane où prédominent les exploitations viticoles intensives. Le Gutland se trouve divisé par l'axe sud-nord de l'Alzette, le long duquel s'est implantée une industrie moyenne, en deux régions à caractère fortement rural dans leur partie nord ; le caractère agricole se perd progressivement lorsqu'on s'approche des centres de l'industrie lourde, qui se trouvent le long de la frontière sud du Luxembourg.

Environ 17 % des communes du Luxembourg revêtent un caractère industriel ou urbain et comportent moins de 10 % de population agricole; environ 63 % des communes possèdent un caractère rural accentué et la population agricole y varie de 30 à 80 % ; enfin environ 20 % des communes peuvent être qualifiées de mixtes, la population agricole y représentant de 10 à 30 % de la population totale.

Un facteur qui a joué dans le sens du maintien des populations agricoles à la terre réside dans les mesures directes prises par le gouvernement luxembourgeois en faveur de l'agriculture, à savoir, la protection active du secteur contre la concurrence étrangère et le maintien de prix intérieurs relativement élevés. Dans le "Zollverein" (union douanière allemande) auquel le Luxembourg a adhéré de 1842 à 1919, l'agriculture luxembourgeoise a bénéficié de tarifs protectionnistes. Dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise créée en 1921, la Convention de 1935 donne au Grand-Duché de Luxembourg la faculté de réglementer unilatéralement l'importation de la plupart des produits agricoles. Le Luxembourg a aussi obtenu en 1949, dans le cadre du Benelux, le droit de réglementer l'importation de certains produits agricoles. Ce sont des considérations socio-politiques et notamment le désir de maintenir une forte paysannerie qui sont à la base des régimes spéciaux dont a bénéficié l'agriculture. La protection de l'agriculture luxembourgeoise ne pourra cependant persister à l'avenir. Le Traité de Rome de 1957 (protocole figurant en annexe) reconnaît certes la situation structurelle difficile de l'agriculture luxembourgeoise et il permet à celle-ci de maintenir provisoirement et jusqu'à une date ultérieure à la période transitoire de réalisation de la Communauté Economique, date à déterminer par le Conseil des Ministres, des restrictions quantitatives à l'importation de certains produits ; cependant il lui impose une amélioration de sa capacité concurrentielle en vue de son intégration dans la Communauté Economique Européenne. Comme il est vraisemblable que les prix communs

futurs dans la C.E.E. vont s'aligner sur un niveau bien inférieur aux prix agricoles luxembourgeois, le problème de l'amélioration structurelle de l'agriculture de ce pays visant une réduction notable des coûts de production se pose d'urgence et impérieusement.

Un deuxième facteur qui a joué dans le sens du maintien des populations agricoles à la terre consiste en l'intensification croissante de l'agriculture luxembourgeoise, à laquelle l'orientation vers la production animale, qui a notamment fait de la spéculation bovine le centre de gravité de la production agricole, n'a pas été étrangère (tableau 4). Les raisons de cette orientation de la production agricole résultent d'une part du souci des exploitants d'assurer le plein emploi de la main-d'oeuvre familiale et d'autre part de l'évolution différentielle des prix des céréales et des prix des produits animaux. La spéculation animale subissant moins intensivement l'incidence du progrès technique que les céréales, les prix des produits animaux se sont constamment améliorés au regard du prix de ces dernières.

Tableau 4 : Evolution structurelle de la production agricole 1938-1954
(en % de la valeur)

	1938	1951	1954
Total produits végétaux	38,4	24,8	20,9
céréales	23,7	14,0	13,0
Total produits animaux	60,7	74,5	79,1
viande	35,2	38,7	43,5
produits laitiers	21,6	31,5	31,6
Total de la production agricole	100,0	100,0	100,0

Source : Office de la Statistique Générale, Luxembourg

Corrélativement au caractère de transformation croissant de l'agriculture luxembourgeoise, s'est opérée une réaffectation des terres agricoles, caractérisée pour la période 1938-1960 par une diminution de l'étendue réservée aux céréales panifiables, aux plantes racines et aux cultures fourragères d'assolement, un statu quo de la superficie des céréales secondaires et des prairies fauchées et une augmentation considérable des pâturages. Actuellement les trois quarts des terres cultivées sont réservés à des produits pour l'élevage.

Tableau 5 : Evolution de l'affectation des terres agricoles luxembourgeoises, 1938-1960 (en ha)

Cultures	1938	1951	1960
Céréales panifiables	31.975	23.690	24.814
Céréales secondaires	26.866	25.726	25.766
Légumes secs	743	380	873
Plantes racines	28.513	12.378	9.201
Plantes fourragères d'assolement	18.898	15.120	11.513
Engrais verts	156	88	34
Total des terres labourables	107.151	77.382	72.201
Prairies fauchées	26.808	28.163	26.850
Pâturages	18.225	32.315	37.631
Total des cultures	152.184	137.860	136.682

Source : Office de la Statistique Générale - Luxembourg, dans Cahiers économiques du service d'études, N° 8 (1954) et N° 27 (1961), Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg.

L'ensemble des terres cultivées est en légère régression depuis le début de ce siècle (tableau 6). Le développement des villes, l'extension du système routier et l'exécution de travaux d'utilité publique sont les principales causes de cette diminution ; les opéra-

rations de reboisement et de déboisement ont éventuellement contribué à l'évolution constatée. Signalons qu'il n'y a pratiquement pas de terres en friche au Luxembourg. La légère régression des terres cultivées, de l'ordre de 10 % au cours de la période 1900-1960, combinée à la forte régression de la population active agricole, de l'ordre de 40 % pendant la même période a favorablement influencé le rapport "main-d'oeuvre - surface" qui a constamment augmenté entre 1900 et 1960.

Tableau 6 : Evolution de l'étendue cultivée, de la population active agricole et du rapport "main-d'oeuvre - surface" (1900-1960)

	1900	1935	1950	1960
Terres cultivées (1000 ha)	154,0	152,0	140,5	138,0
Population agricole active (1000)	53	41	35	31
Rapport "main-d'oeuvre - surf.	2,9	3,7	4,0	4,5

Source : Calculé d'après des données de l'Office de la Statistique Générale - Luxembourg.

Malgré la diminution de la population active agricole (diminution d'un tiers depuis le début de ce siècle), l'agriculture luxembourgeoise couvre actuellement 90 % des besoins alimentaires du pays, contre 45 % avant la première guerre mondiale. Cette comparaison montre l'accroissement notable de la productivité agricole accompli depuis lors, grâce à l'application du progrès technique et à l'intensification de la production. La production agricole est en augmentation constante. On estime qu'elle est actuellement supérieure de 20 % à la moyenne enregistrée durant la période 1935 - 1939.

Tableau 7 : Indices figurant l'évolution de l'emploi de divers facteurs de production (1950 - 1960)

	1950	1955	1960
Main-d'oeuvre	100	95	89
Tracteurs	100	308	465
Chevaux	100	67	36
Azote	100	116	140
Acide phosphorique	100	118	143
Potasse	100	119	154

Source : Calculé d'après des données de l'Office de la Statistique Générale - Luxembourg.

La forme du progrès technique le plus en rapport avec la diminution du facteur travail est la mécanisation des travaux agricoles. L'importance de cette substitution du facteur capital au facteur travail découle de la tendance des salaires à croître dans le coût de production global et de l'exode agricole lui-même, dont la mécanisation est une des conséquences.

CHAPITRE II

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Les exploitations de moins de 2 ha n'ont plus un caractère agricole véritable et ne sont pas prises en considération dans cette étude. L'évolution depuis un demi-siècle du nombre total des exploitations agricoles luxembourgeoises de 2 ha et plus (tableau 8) est allée dans le sens d'une concentration certaine. Entre les années 1907 et 1961, le nombre total des exploitations agricoles est passé de 15.142 à 8.789, ce qui correspond à une diminution de 42 %.

Ce mouvement se décompose de la façon suivante : diminution très prononcée de l'ordre de 74 % des exploitations de 2 à 5 ha et de 55 % des exploitations de 5 à 10 ha, faible diminution (2 %) des exploitations de 10 à 20 ha, augmentation considérable de l'ordre de 103 % des exploitations de 20 à 50 ha et augmentation très faible de 1 % des exploitations de plus de 50 ha. Pendant la période 1907 - 1961, il y a donc eu un regroupement des exploitations vers la moyenne culture. Entre 1907 et 1950 ce regroupement s'est fait vers les exploitations de 10 à 50 ha, entre 1950 et 1961 vers les exploitations de 20 à 50 ha principalement.

Tableau 8 : Evolution du nombre des exploitations agricoles luxembourgeoises de 2 ha et plus, de 1907 à 1961.
(% du total et indices)

Classe de dimension (ha)	en % du total			Indice		
	1907	1950	1961	1907	1950	1961
2 - 5	46,6	29,7	20,9	100	48	26
5 - 10	27,2	24,8	20,9	100	69	45
10 - 20	17,7	28,6	30,0	100	122	98
20 - 30	7,4	10,7	16,6	100	158	203
30 - 50		5,0	9,5		76	101
plus de 50	1,1	1,2	2,1	100	76	101
<u>Total</u> :	100,0	100,0	100,0	100	76	58

Source : Calculé d'après des données de l'Office de la Statistique Générale - Luxembourg

Que les petites exploitations aient considérablement diminué en nombre, tient à leur situation économique précaire, ainsi qu'aux conditions économiques générales qui ont permis aux populations agricoles de migrer vers d'autres secteurs économiques. La situation économique défavorable des petites exploitations est principalement explicable par leur faible perméabilité au progrès technique et notamment à la mécanisation (tableau 9).

Tableau 9 : Evolution du nombre des exploitations agricoles dotées de tracteurs, de 1950 à 1959 (en % de l'ensemble des exploitations de 2 ha et plus)

Classe de grandeur (ha)	1950	1954	1959
2 - 5	4,8	9,9	22,1
5 - 10	5,4	16,5	43,1
10 - 20	8,4	32,0	73,2
20 - 30	25,6	62,9	93,7
30 - 50	49,1	83,0	96,6
plus de 50	76,4	96,2	98,2
<u>TOTAL</u>	11,3	30,5	60,9

Source : Office de la Statistique Générale - Luxembourg, dans L'Agriculture luxembourgeoise en 1961, Annexe statistique, Ministère de l'Agriculture, Luxembourg, 1961.

L'adoption des progrès techniques par la majorité des exploitations agricoles a eu pour effet une diminution des coûts de production unitaires moyens. L'adaptation des prix à ces coûts moyens moins élevés a accentué l'avantage de la grande exploitation sur la petite ferme pour laquelle la mécanisation entraîne des frais fixes par ha plus élevés que pour la plus grande exploitation. Un grand nombre de petites exploitations s'est vu rejeté de ce fait en dehors de la zone de viabilité et est devenu marginal.

L'importance croissante des frais fixes dans le coût global de la production agricole luxembourgeoise accentue la dégressivité des coûts de production unitaires en fonction de l'étendue des exploitations, et fait que des exploitations antérieurement viables sont acheminées de plus en plus nombreuses vers la zone marginale. C'est ainsi que la diminution moyenne annuelle des exploitations de 2 à 10 ha a été beaucoup plus élevée entre 1950 et 1961 qu'entre 1907 et 1950, et que les exploitations de 10 à 20 ha qui avaient augmenté de 22 % entre 1907 et 1950, ont diminué de 20 % au cours de la période 1950-1961. Il est probable que la diminution du nombre des petites exploitations, qui ne permettent pas un emploi optimum des facteurs de production et une rémunération suffisante de ceux qui y travaillent, va se poursuivre à l'avenir, pour peu que les agriculteurs trouvent facilement, comme dans le passé, un emploi dans les autres secteurs de l'économie. L'évolution du nombre des exploitations suivant les différents cantons indique que cette diminution a été plus rapide dans les cantons industrialisés ou proches de ces derniers (cantons d'Esch, de Capellen, de Luxembourg et de Mersch) que dans le reste du Grand-Duché (tableaux 10 & 11).

Tableau 10 : Evolution par canton du nombre total des exploitations agricoles de plus de 2 ha, de 1950 à 1959 (1950 = 100)

Capellen	72	Luxembourg	73
Clervaux	94	Mersch	75
Dickirch	82	Rédange	82
Echternach	81	Remich	86
Esch-sur-Alzette	70	Vianden	85
Grevenmacher	82	Wiltz	87

Tableau 11 : Evolution par canton du nombre des exploitations agricoles de 2 à 5 ha, de 1950 à 1959 (1950 = 100)

Capellen	43	Luxembourg	51
Clervaux	73	Mersch	47
Dickirch	64	Rédange	67
Echternach	56	Remich	71
Esch-sur-Alzette	40	Vianden	67
Grevenmacher	64	Wiltz	67

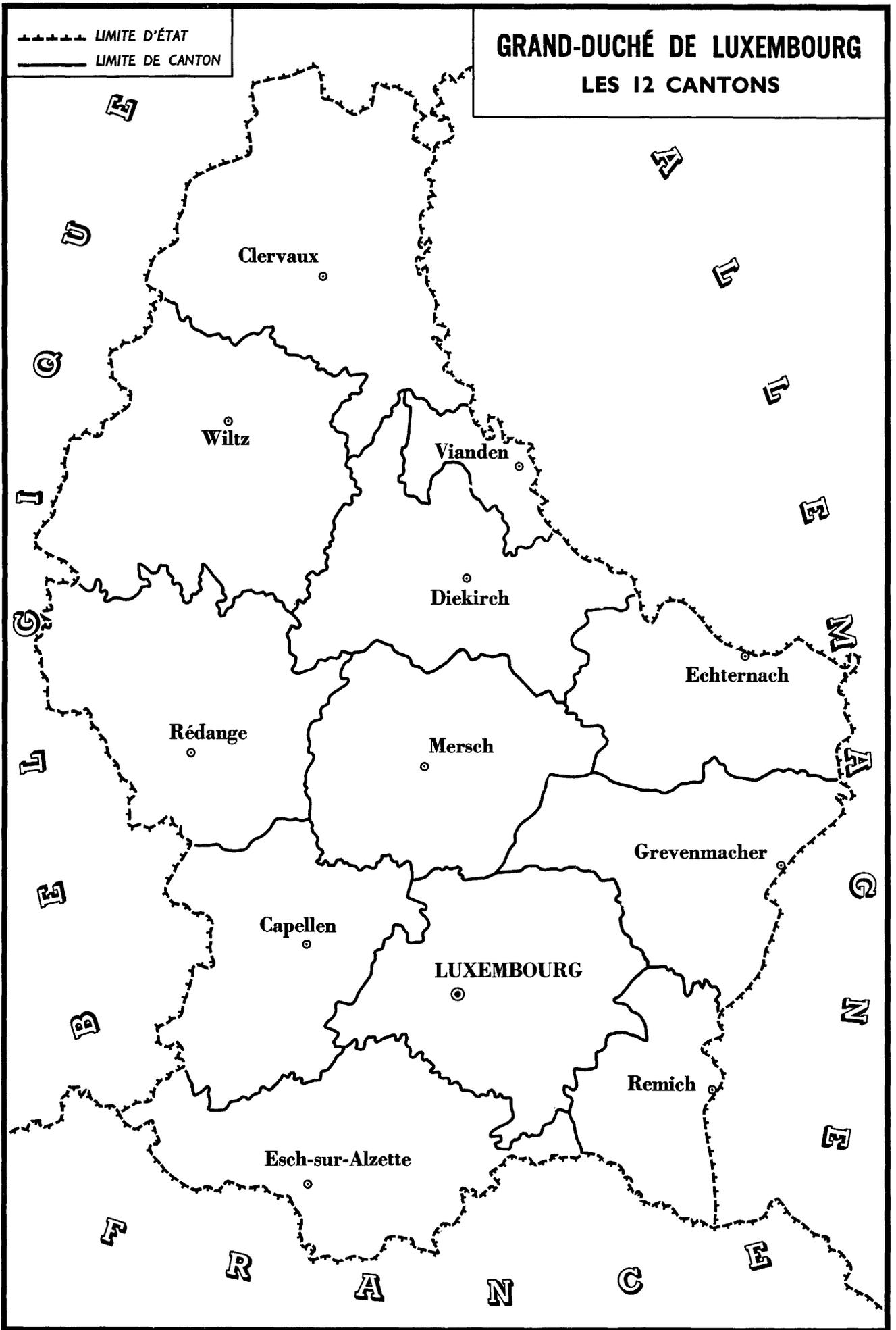
Source : L'agriculture luxembourgeoise en 1961, Annexe Statistique, Ministère de l'Agriculture, Luxembourg, 1961

Les facteurs qui ont joué dans le sens du maintien des petites exploitations sont les mesures protectionnistes du gouvernement en faveur de l'agriculture, le développement des coopératives, l'orientation des petites exploitations vers les spéculations animales et l'appoint de revenus extra-agricoles. Par l'orientation vers les spéculations animales (qui ont été jusqu'ici moins susceptibles d'être rationalisées), les petites exploitations ont valorisé leur main-d'oeuvre familiale disponible et ont neutralisé ainsi, dans leur propre cadre, la décroissance des coûts de production moyens de certaines denrées qui risquait de les ruiner. La demande de la plupart des produits animaux

----- LIMITE D'ÉTAT
——— LIMITE DE CANTON

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LES 12 CANTONS



présente de plus un coefficient d'élasticité par rapport au revenu. intéressant

Le recours à un revenu extra-agricole favorise aussi le maintien des petites exploitations. On estime qu'environ 70 % des exploitations agricoles luxembourgeoises sont "à temps complet" et environ 30 % "à temps partiel". La plupart des exploitations d'appoint ont une superficie inférieure à 10 ha. Les exploitations d'appoint tendent cependant à diminuer. Les sections du "Jongbauern a Jongwënzerbond" (Jeunesse agricole catholique) ont effectué en 1958 une enquête pour déterminer, entre autres, l'évolution du nombre des exploitations agricoles depuis 1945. L'enquête qui portait sur 191 localités réparties dans tout le pays, à l'exception du sud et de la région mosellane, a montré que, de 1945 à 1958, 840 exploitations avaient disparu, dont 352 exclusivement agricoles et 488 d'appoint. Exprimé en pourcentage, ce phénomène se traduit par une diminution de 12,1 % du nombre des exploitations "à temps complet" et de 30,7 % du nombre des exploitations d'appoint. Quelques raisons de cet abandon des exploitations d'appoint que nous signalons dans l'ordre décroissant du nombre de fois où elles ont été évoquées, sont les suivantes :

- a) 65 fois, le revenu provenant de l'occupation non-agricole est suffisant et n'oblige plus à recourir à un revenu tiré de l'exploitation agricole. Fréquemment, celle-ci a été abandonnée dès que l'agriculteur a pu trouver un emploi non-agricole stable et suffisamment rémunéré ;
- b) 54 fois, la petite exploitation agricole d'appoint est trop peu rentable par rapport au capital et au travail nécessaire à sa mise en valeur ;
- c) 30 fois, départ des jeunes ; les parents, à cause de leur âge, ne peuvent plus continuer l'exploitation à eux seuls ;
- d) 15 fois, l'occupation salariée non agricole ne permet plus d'exploiter une ferme, soit qu'elle fatigue trop, soit qu'elle ne laisse plus le temps nécessaire à l'exécution des travaux agricoles.

*

* *

Le tableau 12 fournit un aperçu de la répartition de la superficie cultivée entre les exploitations de diverses classes de grandeur et de l'évolution de cette répartition.

Tableau 12 : Evolution de la superficie cultivée par classe de dimension des exploitations de 1907 à 1961 (% du total et indices)

Classes de dimensions (ha)	en % du total			indice		
	1907	1950	1961	1907	1950	1961
2 - 5	16,7	7,9	4,4	100	49	27
5 - 10	21,7	15,2	9,8	100	72	46
10 - 20	27,8	33,8	28,4	100	125	104
20 - 30	(23,9	21,3	26,1	(100	(157	(208
30 - 50	(15,1	22,8	(((
plus de 50	9,9	6,7	8,5	100	70	88
Total	100,0	100,0	100,0	100	103	102

Source : Calculé d'après des données de l'Office de la Statistique Générale - Luxembourg

La superficie cultivée totale étant restée à peu près la même de 1907 à 1961, on peut dire que la très forte diminution de la surface occupée par les exploitations de 2 à 10 ha s'est faite surtout au profit des exploitations de 20 à 50 ha qui pendant cette période ont vu leur surface globale s'accroître de 108 %.

Le nombre des exploitations agricoles luxembourgeoises a diminué de 42 % entre les années 1907 et 1961. La superficie cultivée étant restée la même, l'étendue moyenne des exploitations s'est accrue dans une large proportion (tableau 13).

Tableau 13 : Evolution de la grandeur moyenne des exploitations agricoles, de 1907 à 1961 (en ha)

	1907	1950	1961
Exploitations de 2 ha et plus	8,9	12,1	15,5
Exploitations de 5 ha et plus	13,3	15,8	18,8

Source : Calculé d'après des données de l'Office de la Statistique Générale - Luxembourg.

La diminution constante du nombre des petites entreprises agricoles constatée jusqu'ici, est le résultat de décisions prises librement par les exploitants et n'est pas la conséquence d'une action directe menée par les autorités gouvernementales à cet effet. Actuellement encore il y a prédominance des petites exploitations dans l'agriculture luxembourgeoise. Celle-ci comptait en 1961, 8.789 exploitations agricoles (d'une étendue égale ou supérieure à 2 ha) couvrant 136.512 ha, soit 53 % de la surface totale du pays. De ces 8.789 exploitations, 41,8 % ont de 2 à 10 ha, 46,6 % de 10 à 30 ha et seulement 11,6 % possèdent une superficie de plus de 30 ha. Il y a donc bien une forte prédominance des petites exploitations au Grand-Duché.

Les très petites exploitations de 2 à 5 ha se trouvent particulièrement concentrées dans la région viticole et les régions industrialisées. Le maintien de la très petite exploitation agricole est en effet lié à la production intensive ou aux possibilités de bénéficier d'un revenu supplémentaire provenant d'une activité non-agricole.

*

* *

Si la taille des exploitations agricoles évolue dans un sens satisfaisant, étant donné la décroissance rapide du nombre des très petites unités, la situation dans le domaine du parcellement, par contre, est des plus mauvaises. L'étendue moyenne des parcelles n'est que de 0,63 ha au Luxembourg, contre 1,08 ha en Belgique et 2,46 ha aux Pays-Bas. Seules les exploitations de plus de 30 ha mettent en valeur des parcelles dont la superficie moyenne atteint plus de 1 ha. En 1950, le nombre de parcelles pour les exploitations au-dessus de 2 ha s'élevait en moyenne à 16,1. A la faiblesse structurelle résultant du parcellement excessif s'ajoutent la dispersion ainsi que l'éloignement par rapport au corps de ferme, des pièces de terre d'une même exploitation, ce qui diminue davantage encore l'efficacité de l'effort de production.

On estime que 100.000 ha, soit les deux tiers des terres cultivées, doivent être remembrés et que lors de l'exécution de cette amélioration foncière, il devra être procédé au drainage d'au moins 7.000 ha de terres humides et à d'autres travaux connexes (voiries, ouvrages d'art). L'efficacité d'un remembrement des terres paraît garanti si l'on applique les modalités reprises dans un projet de loi soumis actuellement au Conseil d'Etat. Cependant, même si ce projet est voté, le remembrement des 100.000 ha représentera une oeuvre de longue haleine puisqu'on estime qu'il exigera au moins 30 ans. La réorganisation foncière de l'agriculture luxembourgeoise ne produira donc ses effets que dans un avenir relativement éloigné.

Les autorités luxembourgeoises entendent aussi prévenir le morcellement et le démembrement des terres à l'avenir et consolider le résultat des réformes structurelles. Un règlement d'administration publique devra fixer les surfaces minima qui peuvent résulter d'une division de parcelles à la suite d'une transaction de propriétés. Il est de plus prévu une réforme du régime successoral en vigueur. Ce dernier, caractérisé par l'égalité des droits de tous les héritiers, constitue la raison principale d'un parcellement exagéré des exploitations agricoles. Dans la réforme envisagée du code successoral, le principe de l'égalité de tous les héritiers ne sera pas abandonné, mais adapté aux exigences de l'économie agricole moderne.

Les moyens légaux d'une politique globale de structure n'existent donc pour l'instant qu'à l'état de projets. Jusqu'à présent, les réalisations en matière de réorganisation foncière ont été peu nombreuses. Le remembrement par échange amiable des terres (loi HENGTEEN 1951) n'a en effet pas fourni les résultats escomptés, ce qui explique en partie la part réduite attribuée au remembrement dans la répartition des fonds accordés par l'Etat en faveur des mesures techniques d'amélioration des structures agricoles (tableau 14). Cette part ne fut que de 2,4 % en 1960. Les frais d'exécution relativement réduits du mode de remembrement pratiqué justifient aussi le peu d'importance

de cette part. Après le vote du projet de loi sur le remembrement, les fonds affectés au remembrement devront augmenter de 20 à 30 fois, du moins si le rythme de son exécution est tel qu'on l'a décrit précédemment.

Les efforts des autorités luxembourgeoises se sont concentrés jusqu'à présent en premier lieu sur l'amélioration et l'entretien de la voirie rurale et des fossés, ainsi que sur l'aménagement de la ferme proprement dite. La plus grosse partie, soit 66,6 % en 1960, des fonds accordés par l'Etat en vue de l'amélioration des structures agricoles a été affectée -- depuis la fin de la seconde guerre mondiale -- à la voirie rurale et aux fossés.

Tableau 14 : Evolution des subventions de l'Etat en faveur des mesures techniques d'amélioration de la structure agricole, 1956 - 1960 (en millions de Fr. Lux.)

Année	Amélioration et entretien de la voirie rurale		Amélioration et entretien des fossés		Remembrement et travaux connexes	
	Compte	Budget	Compte	Budget	Compte	Budget
1956	5,70	3,20	3,00	4,50	0,32	1,20
1957	8,50	8,50	3,50	3,50	0,43	1,00
1958	9,37	8,88	4,75	4,00		0,50
1959		7,50		7,00		0,50
1960		10,00		12,00		0,80
Année	Drainage et irrigation		Constructions rurales (1)		Prêts à taux d'intérêt réduit (2)	
	Compte	Budget	Compte	Budget	Compte	Budget
1956	0,97	2,00	1,40	1,40	1,50	1,50
1957	1,75	1,75	2,97	3,25	3,00	3,00
1958	1,25	1,25	2,43	3,50	4,00	4,00
1959		1,25		3,00		4,00
1960		1,75		2,50		6,00

Source : Budgets annuels du Luxembourg

(1) Construction de silos, amélioration de l'hygiène des étables et poulaillers, construction de citernes à purin et de fumières.

(2) Réduction du taux de l'intérêt accordée en vue de la reprise du bien paternel, de l'achat de machines et bétail, de l'amélioration des bâtiments, de l'agrandissement des exploitations.

CHAPITRE III

ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GENERAL
DANS DES REGIONS A STRUCTURE AGRICOLE DEFICIENTE

Le Grand-Duché connaît une répartition très inégale de la population et des activités industrielles. Dans la capitale et le canton d'Esch-sur-Alzette qui ensemble ne représentent qu'un dixième de la superficie du Luxembourg, vit plus de la moitié de la population totale. Ce déséquilibre s'est établi au cours de tout un siècle par une continuelle migration intérieure de la population vers le bassin minier et la capitale qui est le centre des administrations publiques et privées. Le déséquilibre régional luxembourgeois ne comporte pas de problèmes de décongestion des centres urbains ou industriels qui sont restés relativement modestes, mais entraîne des problèmes de développement des régions peu industrialisées. Il s'agit de maintenir la population active dans les régions actuellement dépourvues de production industrielle et notamment d'absorber sur place la main-d'oeuvre occupée à des travaux peu productifs et peu rémunérateurs, dont la main-d'oeuvre des exploitations agricoles marginales.

Les problèmes que posent les régions peu développées du Grand-Duché peuvent être résolus par la modernisation, la rationalisation, la reconversion d'entreprises existantes et par l'implantation d'activités nouvelles. Cette dernière est d'autant plus importante que la prospérité du Luxembourg dépend dans une trop forte mesure de son industrie sidérurgique. La structure économique luxembourgeoise apparaît déséquilibrée quand on considère la prédominance considérable de l'industrie lourde et le faible développement de l'industrie moyenne. La forte spécialisation de l'économie luxembourgeoise vers la sidérurgie est cause que le bien-être matériel et l'évolution économique dépendent dans une trop forte mesure du prix de l'acier et de la demande de ce produit sur le marché international. C'est

ainsi, qu'en 1953, le revenu national luxembourgeois a baissé de 10 % à la suite d'une baisse des prix de l'acier.

En dehors du minerai de fer, le Luxembourg ne connaît pas de gisements dont l'exploitation pourrait contribuer notablement au développement économique du pays. Les seules ressources naturelles que le Grand-Duché peut encore mettre à profit sont les forces hydrauliques. Deux stations hydro-électriques ont été construites à Esch-sur-Sûre et à Rosport sur les bords de la Sûre et une centrale hydro-électrique est en voie de construction à Vianden sur l'Our. Ces centrales sont installées dans des régions peu développées du point de vue économique et offrent un attrait pour de nouvelles activités industrielles.

Le Ministère des Affaires Economiques poursuit une politique d'industrialisation régionale concrète, depuis 1959 notamment, en faisant appel à des investissements industriels d'origine étrangère, sans pour cela se désintéresser des capitaux indigènes. Le "Board of Industrial Development", créé en 1959 et bénéficiant de l'appui direct du Ministre des Affaires Economiques, est chargé d'une prospection industrielle à l'étranger, aux Etats-Unis notamment. Le board a réussi jusqu'à l'heure actuelle l'implantation dans des régions peu développées d'une dizaine d'entreprises industrielles de petite et moyenne envergure qui offrent ensemble environ 1000 emplois.

Signalons que les dix communes du canton de Clervaux viennent de former un comité intercommunal ayant pour but de combattre l'exode rural par l'implantation de nouvelles activités industrielles dans la partie septentrionale du Luxembourg. C'est par le truchement de ce comité régional que les communes du canton de Clervaux entendent promouvoir, en étroite collaboration avec les ministres compétents, l'expansion économique de leur région.

La Chambre des Députés a approuvé en février 1962 une loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale, et d'en

stimuler l'expansion. Cette loi-cadre (loi qui crée et coordonne l'ossature législative de la politique économique) vise à stimuler par son système de subventions, d'exemptions fiscales et de mises à disposition de terrains et de bâtiments, la création et l'extension d'une industrie moyenne plus importante que celle qui existe déjà et par là également l'industrialisation des régions rurales. Tous les secteurs, sauf l'agriculture, se trouvent englobés dans le système d'aide et d'encouragement des investissements prévus par la loi-cadre. L'agriculture profitera cependant de l'industrialisation des régions rurales. L'intérêt économique général, dans son sens large, servira de critère à l'attribution des aides. Sont considérées comme d'intérêt économique général les opérations qui ont pour effet d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion par l'intermédiaire de la création, de l'extension, de la conversion et de la rationalisation d'entreprises. Il n'y a pas de doute que la loi-cadre puisse jouer un rôle considérable dans l'aménagement des régions rurales luxembourgeoises et contribuer à l'amélioration des structures agricoles.

Aux termes de la loi-cadre, la discrimination fiscale entre capitaux étrangers et nationaux est éliminée pour ce qui est de la création d'activités nouvelles. L'Etat pourra accorder, au maximum pour dix exercices d'exploitation successifs, une réduction des taux des impôts et permettre des amortissements extraordinaires sur les investissements nouveaux en matériel.

Les divers projets de création d'industries nouvelles qui ont déjà été avancés (1), s'orientent pour la plupart vers les idées directrices suivantes : utilisation de l'acier, implantation dans des régions jusqu'ici peu industrialisées, mise en valeur de toutes celles des

(1) Jacques F. Poos, Le Luxembourg dans le Marché Commun, Luxembourg, 1961

ressources humaines et énergétiques qui sont encore peu employées. C'est ainsi que l'implantation d'une industrie d'équipement sidérurgique et de machines-outils dans la région de Manternach-Merttert présenterait entre autres les avantages suivants : emploi de main-d'oeuvre d'origine agricole du Centre et de l'Est, proximité du futur port de Merttert sur la Moselle. La création d'une industrie de conserverie de viandes dans la région de Vianden permettrait l'emploi de main-d'oeuvre d'origine agricole du Nord, profiterait de la proximité de la centrale hydro-électrique de Vianden et valoriserait les excédents de viande de porc. L'implantation d'une industrie chimique dans la région d'Esch-sur-Sûre, profiterait de la proximité du barrage hydraulique d'Esch-sur-Sûre et permettrait l'emploi de main-d'oeuvre d'origine agricole du Nord.

CHAPITRE IVINVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT AGRICOLES

La valeur globale des terres de culture a, de tous les éléments du capital, augmenté le plus au cours de la période 1938-1960 et l'importance relative des terres de culture dans l'ensemble du capital engagé en agriculture luxembourgeoise n'a cessé de croître (tableau 15). Ces faits ne proviennent pas d'une extension des surfaces cultivées, mais d'une augmentation marquée du prix des terres. La forte hausse des terres a eu lieu antérieurement à 1956. Depuis cette date les prix des terres n'ont pratiquement pas augmenté.

Tableau 15 : Evolution du capital agricole au Luxembourg, 1938 - 1960
(valeur absolue, indice et % du capital agricole)

	Valeur absolue (millions Fr lux.) et indice			en % du capital agricole total		
	1938	1950	1960	1938	1950	1960
Ferres de culture	1.305 (100)	6.181 (474)	11.456 (878)	49,1	56,6	62,2
Bâtiments	580 (100)	2.300 (397)	3.885 (670)	21,8	21,1	21,1
Animaux	594 (100)	1.512 (254)	1.796 (302)	22,3	13,9	9,8
Matériel	181 (100)	920 (508)	1.269 (700)	5,8	8,4	6,9
Total	2.660 (100)	10.913 (410)	18.406 (692)	100,0	100,0	100,0

Source des valeurs absolues 1938 et 1950 : Cahiers économiques du Service d'études N° 4, Ministère des Affaires Economiques, Luxembourg, 1952; source des valeurs absolues 1960 : estimations du Ministère de l'Agriculture, Luxembourg.

La valeur du matériel a haussé considérablement depuis l'avant-guerre à la suite de la mécanisation progressive de l'agriculture depuis la fin de la deuxième guerre mondiale (tableau 6). La faible augmentation de la valeur des animaux et la décroissance appréciable de la part de celle-ci dans le capital total sont dues à la diminution notable du nombre de chevaux et de leur valeur unitaire (conséquent à l'expansion de la moto-mécanisation), ainsi qu'à la diminution du nombre des porcins .

Il n'existe pas de données concernant les investissements agricoles réalisés annuellement.

Au Luxembourg, les principaux organismes de crédit agricole sont la Caisse d'Epargne, les Caisses de crédit agricole et les Banques commerciales. Le tableau 16 indique les prêts en cours à la fin de 1960.

Tableau 16 : Prêts aux agriculteurs en cours au 31 décembre 1960
(en millions de Fr lux.)

Prêts Caisse d'Epargne	326
Prêts Caisses crédit agricole	244
Prêts membres famille	117
Prêts autres personnes privées	35
Prêts fournisseurs	106
Prêts banques commerciales	97
Prêts de l'Etat	-

Total :	925

Source : Estimations du Ministère de l'Agriculture, Luxembourg.

L'ensemble des dettes de l'agriculture luxembourgeoise s'élevait ainsi à 925 millions de Fr lux. à la fin de 1960, soit à 5 % du capital agricole total. Les prêts consentis déterminent le paiement d'un inté-

rêt d'environ 35 millions de Fr lux. Ce degré d'endettement est analogue à celui existant en Belgique et en France.

La Caisse d'Epargne qui est l'institut financier le plus important du Luxembourg, consent des prêts importants aux agriculteurs. Les prêts consentis aux agriculteurs par les banques commerciales sont, par contre, peu importants relativement au chiffre d'affaires de ces banques. L'Etat n'accorde directement aucun crédit à l'agriculture, mais prend à sa charge, pour certaines catégories de prêts consentis par les établissements privés, une quote-part des intérêts dûs sur ces prêts. Dans les cas précisés annuellement par arrêté ministériel, l'Etat participe aux frais d'intérêts jusqu'à un maximum de 3 %, sans que le taux d'intérêt restant à charge de l'emprunteur puisse descendre en-dessous de 2 %. L'application de cette procédure a été largement étendue en 1960, en y incluant tout emprunt contracté en vue de l'amélioration des moyens d'exploitation.

--:--:--:--:--:--:--

Conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
– Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
– Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
– Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
– Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
– Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
– Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.